



Communes forestières

Union Grand Sud des Communes Forestières  
6 rue du Barry 31210 MONTREJEAU  
Tel : 05 61 88 38 34  
Courriel : [grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org)

Montréjeau le 30/10/2017

Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, cher(e)s collègues,

L'Union Grand Sud des communes forestières est heureuse de vous inviter pour une journée de présentation des **responsabilités et du rôle des communes dans le domaine de la prévention des incendies et des obligations légales de débroussaillage**, qui aura lieu :

le **21 NOVEMBRE 2017**, à partir de 9h00,

*Communauté de communes de la Montagne Noire  
Maison de la Communauté  
Route de Mas Cabardès  
11380 Les Ilhes Cabardès  
Salle de réunion du Conseil au 1er étage.*

Les niveaux d'obligation, le rôle des maires et des différents acteurs dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de suivi seront évoqués au cours de cette journée. Le déroulement détaillé est le suivant :

- 9h00 : Accueil assuré par M. Bouisset, Vice-Président de l'Association des Communes forestières, Adjoint au Maire de Cuxac-Cabardès, Vice-Président de la communauté de communes de la Montagne Noire,
- 9h15 : **Enjeux de la prévention des incendies dans l'Aude** : bilans des dernières années, revue des moyens de prévention, présentation d'un retour d'expérience,
- 10h00- 10h30 : **Les obligations réglementaires** : l'arrêté préfectoral de l'Aude en vigueur pour les OLD , les obligations liées

- 10h40- 12h30 : **Actions et responsabilités des maires** – Quelle démarche communale pour application des OLD des propriétaires ? Préparation, mise en œuvre, contrôles et mesures coercitives
- 13 h Déjeuner à Caunes Minervois (La Marbrerie),
- Echanges et présentation de la visite de terrain,
- Visite de terrain de 14h00 à 17h30.

Cette journée est organisée avec le soutien de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, de la DDT de l'Aude et du SDIS de l'Aude.

La réunion est ouverte aux élus de communes forestières et aux responsables et agents de collectivités en charge des risques et de la sécurité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence par mail à : [grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org).

Dans l'attente de cette journée, je vous assure, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Union Grand Sud des Communes forestières  
des Pyrénées

Michel Castan.



*Formation mise en œuvre par l'Union Grand Sud des Communes forestières avec l'appui du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit), du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Région Occitanie.*

*Le réseau de formation des communes forestières est coordonné par l'IFFC, Institut de formation de la forêt communale.*



